

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 14 décembre 2017, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette quatrième et dernière séance du Conseil communal de l'année 2017 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, David CORREIA (2^{ème} appel), Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN

Excusés : Messieurs Sébastien LIETTA et Christoph OTT

Le premier appel fait constater la présence de 42 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 6 de l'ordre du jour est supprimé, le rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis no 05/2017 n'ayant pas été déposé au bureau dans les délais. L'article 43 du Règlement du Conseil communal stipule que : *les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du conseil au moins sept jours avant la séance. Ce délai ne s'applique pas aux commissions de gestion et des finances.*

Il est déjà arrivé par le passé de ne pas respecter cette échéance, toutefois à moins de 24 heures de la séance, le délai est clairement insuffisant, raison pour laquelle ce point est supprimé.

Par ailleurs, le Président de la Commission ad hoc est censé informer le Président du Conseil en cas de retard. Cette dernière est composée, en principe de 7 membres, qui s'entraident et demandent du soutien en cas de nécessité.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

Au terme de cette séance, toutes les personnes présentes sont cordialement invitées à participer au traditionnel verre de l'amitié gracieusement servi par l'Alpine Classic et généreusement offert par la Commune.

3. ASSERMENTATION(S)

Il reste un poste à repourvoir au sein de l'Entente Leysenoude.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH (Entente) présente Monsieur David CORREIA en remplacement de Monsieur Pierre BOURQUIN.

Né en 1997, Monsieur CORREIA a fréquenté toutes ses écoles entre Aigle et Leysin. Il suit actuellement des études de construction en micromécanique. Tout jeune déjà, il a exprimé très clairement ses convictions politiques : *« le seul parti politique qui me corresponde est le PLR. A l'âge de 18 ans je n'ai pas hésité et je suis devenu membre de l'Entente Leysenoude et des Jeunes Libéraux Radicaux Vaudois »*. Issu d'une famille d'émigrants, de nationalité suisse et portugaise, c'est une grande richesse que de pouvoir vivre dans deux cultures différentes.

Sapeur-pompier pour pouvoir servir la population, il se sent parfaitement intégré à Leysin. Pour terminer, nous ne pouvons qu'approuver sa citation : *« nous sommes le futur de Leysin, mais nous devons respecter le travail qui a été fait par nos aînés »*.

Nous lui souhaitons beaucoup de joie dans ses nouvelles fonctions et sommes certains que nous pourrons compter sur un Conseiller motivé et engagé, prêt à défendre les valeurs de Leysin.

Monsieur le Président prie Monsieur David CORREIA de se lever et procède à son assermentation. Ce dernier est félicité et invité à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 5 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Paolo José GOMEZ ANTUNES
Simone OGUEY
Gilbert TAUXE
Conseiller communal de 1986 à 1989
Annelise DEDENON
Rita MÜLLER

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 4 nouveau-nés. Il s'agit de :

Mélie CRISINEL

Arthur BÖSCH

Tylane PASCHE

Lucien KURTZ

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de bonheur dans cette magnifique aventure.

COURRIER

Monsieur le Président a reçu un courrier de l'Association de l'Assiette de l'Amitié et en donne lecture.

*Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Par ces quelques lignes, nous vous adressons nos chaleureux remerciements pour avoir octroyé vos jetons de présence à l'Assiette de l'Amitié. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Cette somme nous permettra d'offrir à nos participants, une sortie agrémentée d'un repas au printemps prochain, activité très appréciée.

Recevez Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

Anne-Lise ROEHRICH et les bénévoles de l'Assiette de l'Amitié

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Messieurs le Président et Vice-président ont représenté le Conseil à plusieurs occasions.

Monsieur Philippe TAUXE

- Le 10 octobre, à la rencontre des Présidents de Communes du District d'Aigle organisée par Madame la Préfète Patricia Dominique LACHAT
- Le 6 novembre, à la réception des nouveaux Bourgeois

Monsieur Serge PFISTER (Vice-président)

- Le 29 octobre, à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 organisé par le Souvenir Français au cimetière des Larrets

Par ailleurs, une délégation réunissant plusieurs membres du Conseil communal et de la Municipalité s'est rendue à Palexpo Genève, dans le cadre du Prix Solaire Suisse. Le nouveau Collège Le Suchet s'y est distingué en recevant un diplôme confirmant le label Cité de l'Energie, qui tient à cœur de l'ensemble des Autorités.

Toutes les personnes qui ont contribué à ce succès sont chaleureusement remerciées et applaudies.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 04/2017 : BUDGET 2018

Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Julien CLAPASSON fait part de son regret quant à la décision relative au point 173.4271 - *non facturation du manège*. En effet, en période de déficit budgétaire, il lui paraît osé d'offrir ses loyers, malgré le travail de la famille TAUXE. De plus, ce n'est pas équitable envers les locataires des structures communales. Il ne souhaite toutefois pas déposer d'amendement afin d'éviter tout problème entre les gérants et les locataires des boxes.

Monsieur le Syndic souligne tout d'abord, que cette décision a été prise en totale transparence puisque cela figure au budget. Il rappelle que la famille TAUXE a exploité ce manège durant 20 ans, ce qui n'est pas anodin. Elle y a mis tout son cœur et a donné beaucoup de plaisir à toute notre communauté.

Par ailleurs, le bail stipule que le délai de congé est de 6 mois pour la fin d'une année. Nous avons reçu l'avis de résiliation au mois de juin dernier pour la fin décembre 2017. Toutefois, après discussion entre la Municipalité et la famille TAUXE, nous avons pu trouver un accord afin de prolonger le contrat jusqu'en décembre 2018 et se donner ainsi le temps de la réflexion. Les membres du Club Equestre Leysin et Environs, sous-locataires, ont estimé que cette décision était sensée au vu du travail accompli durant toutes ces années. Monsieur le Syndic espère sincèrement que ces explications auront su vous satisfaire et souhaite clore le chapitre.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2018 qui se présente comme suit :

➤ Produits	fr. 20'666'400.00
➤ Charges	fr. 20'858'600.00
➤ Résultat	fr. – 192'200.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 05/2017 : REMPLACEMENT ET MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONCERNANT LE CHEMIN DE LA SOURCE

Point supprimé

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR 2017 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX ET OBSERVATIONS

Ce rapport a été envoyé à chaque conseillère et conseiller et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

Monsieur le Syndic remercie la Commission de gestion pour son travail et ses questions pertinentes ainsi que pour l'excellente collaboration.

Quelques réponses ont été fournies alors que la Municipalité n'était pas encore en possession de la totalité des informations, notamment en ce qui concerne les points suivants :

Collège « Le Suchet » – rendement énergétique entre septembre 2016 et octobre 2017

- Production photovoltaïque : 226'477 Kwh.
- Consommation gaz : 168'527 Kwh
- Consommation électrique : 54'000 Kwh
- **Excédent de production** **3'950 Kwh**

Les montants relatifs à ces rendements vous seront communiqués lors d'un prochain Conseil.

Collège « Le Suchet » – acoustique du réfectoire

Monsieur le Syndic donne lecture du compte-rendu établi par le BAMO (Bureau d'assistance à Maître d'ouvrage) :

Nous sommes en mesure de vous donner des informations concernant l'acoustique du réfectoire du Collège Le Suchet. Le rapport en annexe met en évidence une faiblesse au niveau de l'absorption acoustique (trop de résonnance) et préconise des mesures physiques de correction. Il semble que le plus adapté au cas serait de mettre des panneaux acoustiques contre les poutres au plafond. Nous vous proposons de transmettre ce rapport à l'entreprise Batineg (entreprise de construction générale) afin de leur demander de réaliser la correction, du fait que c'est elle qui a proposé le plafond tel qu'il est réalisé à ce jour et que le cahier des charges précisait que le local devait répondre à sa fonction, ce qui n'est apparemment pas encore le cas à ce jour.

La Municipalité a validé ce procédé et Batineg va donc réaliser les travaux à sa charge, durant la période de fermeture du Collège.

Commission du Sport – Avenir des centres sportifs

La Commission du Sport a été conviée le 11 décembre dernier pour une présentation du rapport relatif à l'avenir des centres sportifs, du point de vue du Conseil d'administration de GSL SA et de la Municipalité. La Commission va analyser ce dossier et rendre ses conclusions prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le rapport de la Commission de gestion avec réponses de la Municipalité est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

8. NOMINATIONS

Aucune.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Daniel NIKLES :

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Une communication vous a été transmise à ce sujet en mars 2017. Un groupe de travail composé de Messieurs Claude-Alain BLANC, de l'entreprise Signaxis, Malik BELKACEM, Assistant de sécurité publique, Pierre-Henri CHESAUX, Chef du service des travaux et des eaux, Steve BECK, CITAV (Communauté intercommunale touristique des Alpes vaudoises), Didier OPPLIGER, Directeur de l'ATALC (Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses) et votre serviteur s'est réuni à plusieurs reprises afin de mettre à jour les 85 pôles de notre Commune.

Une analyse des quelques 70 emplacements routiers concernés par les pôles de la commune a également été réalisée et bénéficieront d'une signalisation selon les règles établies par la CITAV. Des fiches pour déterminer l'emplacement des panneaux ont également été produites.

Le préavis sera présenté pour la séance du Conseil communal du 15 mars 2018. Il est également prévu de mettre sur pied une séance d'information et de présentation à l'intention des hébergeurs, commerçants, écoles internationales, centres sportifs, restaurateurs et autres personnes concernées par ce préavis.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES – ROUTE DE CRETТАZ (REMANIEMENTS)

La mise à l'enquête publique concernant la réfection des chemins agricoles « En Crettaz » aura lieu du 23 décembre 2017 au 21 janvier 2018. Nous avons obtenu l'accord de l'ensemble des bordiers et les soumissions sont sur le point de rentrer. En cas d'acceptation du préavis qui vous sera présenté lors du prochain Conseil, les travaux pourraient débuter dès le 2^{ème} semestre 2018.

Monsieur Richard CALDERINI :

ROUTES DE MAYEN ET DES FERS

Un état des lieux desdites routes avait été effectué avant le début du chantier pour la construction du télésiège Tête d'Aï – Brion – Les Fers. Les dégâts occasionnés ont nécessité des rénovations qui ont fait l'objet d'une clé de répartition entre les entreprises du Consortium concernées et la Commune (50% à parts égales). Ces travaux ont été exécutés dans le cadre des projets AF (améliorations foncières) afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Le montant à charge de la Commune est de fr. 20'000.--, auquel il faut ajouter fr. 10'000.-- pour les fouilles du service des eaux.

Monsieur Jan SANDEN :

TÉLÉSIÈGE TÊTE D'AÏ – BRION – LES FERS

Le permis d'exploitation a été délivré par l'Office fédéral des transports (OFT) et le télésiège pourra donc entrer en fonction dès le 16 décembre 2017. C'est une magnifique infrastructure et sans conteste un avantage pour le domaine skiable de Leysin.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

AVENIR DE MIREMONT

Actuellement, Miremont dispose d'un total de 56 lits répartis de la manière suivante :

- 36 lits en EMS (Etablissement médico-social)
- 20 lits B CTR (Centre de traitement et de réadaptation)

Aujourd'hui les 36 lits en EMS ne sont nullement menacés. En revanche, il est question de trouver de quelle manière occuper les 20 lits B actuels, puisque l'ouverture de l'Hôpital de Rennaz va engendrer le déplacement de ces derniers sur les hôpitaux de Monthey et Vevey d'ici fin 2019.

Deux éléments importants sont à retenir :

- volonté de maintenir le cabinet médical LeysinMed sur le site de Miremont. Ce dernier étudie l'opportunité de créer un service de physiothérapie, ergothérapie ou d'autres activités paramédicales.
- opportunité de rapprochement avec la Fondation Claire Magnin, exploitante de l'EMS Le Soleil et le Chalet de l'Entraide, dans le but d'une planification à court, moyen et long terme pour ces 20 lits B (appartements protégés)

Par ailleurs, il existe une garantie de non-licenciement, donnée par les Conseils d'Etat de Vaud et du Valais, dans le cadre de la création de l'Hôpital Riviera-Chablais.

10. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu une interpellation déposée par le Forum Socialiste concernant le Manège, école d'équitation. Il prie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC de bien vouloir en donner lecture.

Au Conseil communal de et à Leysin

Leysin, le 11 décembre 2017

Interpellation – Manège/Ecole d'équitation de Leysin

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

Le Manège de Leysin a été construit en 1967. C'est en 1999 que cette infrastructure a subi les affres de la tempête « Lothar » et l'ECA nous a bonifié la somme de CHF 249'800.--, montant affecté actuellement aux fonds de rénovation reconstruction du manège.

Depuis sa construction, il n'a jamais subi de rénovations significatives. Très peu de fonds ont été investis dans ces infrastructures sportives et communales en comparaison des autres installations sportives et touristiques de la station. En conséquence, ce bâtiment est maintenant vétuste et dangereux, il est donc urgent de trouver une solution efficace pour maintenir l'activité équestre à Leysin.

Pourquoi garder un manège dans notre magnifique station ?

Cette question est au bord des lèvres de tous... Dans notre vallée, il n'y a actuellement aucun autre manège. De plus, les scénarios climatiques anticipent des hivers de moins en moins enneigés, il est donc indispensable de favoriser le tourisme quatre saisons pour que la station puisse fournir une palette sportive diversifiée. Il est donc important de conserver une telle offre touristique et donc de maintenir un manège actif dans notre village.

De nombreux leysenouds pratiquent l'équitation, mais également des étudiants des écoles internationales (Leysin American School, Kumon Leysin Academy School, SHMS, ESL, Village Camps, Summer Camps et diverses autres écoles). Sans oublier les écoliers et habitants des villages alentours (Les Diablerets, Les Mosses, La Forclaz ainsi que Le Sépey) et de la plaine du Chablais.

Dans les grandes années (de 1952 à 2000), Leysin a organisé un concours hippique de très grande renommée, faisant venir des cavaliers des régions alentours. Les nombreux chevaux étaient logés, dans les dernières années, sous le parking couvert de la télécabine, dans des boxes spécialement aménagés pour cet événement. Un concours de dressage était également organisé à la Place des Feuilles.

Plusieurs groupes politiques de la Commune de Leysin ont mentionné le projet du manège sur leur programme de législature lors des votations. Malgré cela, rien ne semble avancer et le sujet « Manège » semble particulièrement délicat.

En conséquence, nous soumettons les questions suivantes à la Municipalité ?

- *Ne pensez-vous pas qu'il est important de garder une culture de ce sport par respect pour nos aînés et les personnes qui se sont battues à l'époque pour créer un manège et afin de pouvoir transmettre ce goût de l'équitation aux générations futures)*
- *A l'heure actuelle, il est primordial de penser à une offre quatre saisons. Ne serait-il pas judicieux d'y maintenir l'équitation (balades, cours, compétitions, etc.) ?*
- *Ne pensez-vous pas que le sport équestre puisse faire partie de l'offre touristique et sportive de la station ?*
- *Avez-vous pensé à l'impact que la fermeture du manège au 31 décembre 2018 aura sur la station ?*
- *Depuis la résiliation du bail, aucun avis officiel n'est apparu ni pour la recherche d'un nouveau gérant, ni pour d'éventuels investisseurs. Est-il prévu de publier un avis officiel pour la reprise du manège ?*
- *Avez-vous reçu des candidatures spontanées ?*
- *Quels sont les retours et résultats du préavis no 11/2015 « Manège – crédit d'études de CHF 56'500.-- et site d'implantation (étude de réfection du manège, validation du choix actuel du site d'implantation du manège sur les parcelles RF nos 866 et 867 ») ? Quel est le résultat de cette étude ?*
- *Comptez-vous investir dans un projet pour la construction d'un nouveau manège ?*

- *Serait-il possible d'envisager un sponsoring ou un financement par un tiers tout en gardant cet établissement propriété de la Commune de Leysin ?*
- *Que va-t-il advenir du montant de l'ECA de CHF 249'800.-- sur le compte 928.110. (fonds reconstruction manège) ?*

Nous ne demandons pas d'avoir des réponses à ces questions séance tenante, nous pensons qu'il est important de prendre le temps de la réflexion malgré l'urgence du dossier.

Pour maintenir les qualités humaines, sportives et économiques de notre commune, nous espérons vivement que le dossier « Manège de Leysin » ne parte pas aux oubliettes ou ne se transforme pas en dossier « fantôme » comme la discothèque ou le camping.

Nous vous souhaitons bonne réception de cette interpellation et vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces quelques lignes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations respectueuses.

22 signataires

Monsieur Jan SANDEN, au nom de la Municipalité, prend note de cette interpellation.

Il est évident que le manège occupe un rôle important dans notre Commune. La Municipalité en est bien consciente et s'est fixée comme objectif de clarifier la situation concernant son avenir.

En décembre 2015, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de fr. 56'500.-- afin de procéder à une étude pour la réfection du manège et valider le choix actuel du site d'implantation.

Deux entreprises ont été approchées afin de nous soumettre des devis d'étude. Il s'agit de la Maison Luscher Architectes SA et Agrion Habitat et Rural SA. L'entreprise Luscher a déjà été mandatée avec comme résultat, deux estimations s'élevant respectivement à fr. 3'200'000.-- et fr. 2'800'000.--. L'entreprise Agrion va également être sollicitée afin de connaître les besoins spécifiques du manège.

Avant l'établissement du rapport relatif à ce préavis, une séance de travail aura lieu avec le Club Equestre. L'objectif pour votre Municipalité est de débattre lors du Conseil communal de mars 2018.

Pour terminer, il souhaiterait vous assurer que la question du manège tient à cœur la Municipalité et qu'elle mettra tout en œuvre afin de proposer des solutions.

Madame Sonia RAUSIS remercie la Municipalité pour cette réponse qui lui fait extrêmement plaisir. Elle tient à préciser que nous sommes dans un petit village et qu'il n'est pas nécessaire de faire une comparaison avec les manèges de la plaine tels que Bex, Noville ou Yverdon, qui sont de taille conséquente. Nous avons besoin d'une petite structure, familiale, chaleureuse et conviviale, comme c'est le cas actuellement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Le Président prend note que les explications données par la Municipalité ont satisfait l'Assemblée.

11 POSTULATS

Aucun.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Théophile CUCHE constate que l'arrêt « Crettaz » a été supprimé de l'horaire d'hiver du bus navette et souhaite des explications.

Monsieur Daniel NIKLES confirme que dans un premier temps l'arrêt « Crettaz » a été supprimé afin de garantir l'arrivée à temps à la Gare du Feydey pour les voyageurs qui souhaitent prendre le train. Cette décision n'était visiblement pas judicieuse et il a été décidé de rétablir l'arrêt « Crettaz ». Un nouvel horaire sera adressé à l'ensemble de la population.

Monsieur Vincent MOTTIER tient à remercier la Commune et ses employés communaux pour les magnifiques décorations de Noël qui ont été installées au village. Les illuminations des sapins recouverts de neige sont particulièrement féériques et c'est de bonne augure pour cette saison d'hiver.

Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG souhaite connaître l'évolution du projet relatif au prolongement du train Aigle-Leysin. Il a été surpris d'apprendre que cet automne le Conseil Fédéral n'a pas retenu ce projet et se demande quelles en seront les conséquences et quelles sont les chances qu'il soit réalisé.

Monsieur le Syndic précise que le mode de fonctionnement du fonds et principes du financement de l'infrastructure ferroviaire avait été clairement explicité. Lors de la présentation du programme de législature d'octobre dernier, la Municipalité vous avait informés que le projet avait été radié de l'étape d'aménagement 2035. Reste qu'un crédit d'étude de fr. 3'600'000.-- a été voté par le Grand Conseil vaudois afin d'étudier la faisabilité technique et créer un dossier pour mise à l'enquête publique. Pour l'instant il n'y a rien, d'un point de vue géologique ou hydrogéologique, qui empêcherait la création de ce tunnel.

Le Conseil Fédéral mène une consultation sur les projets concrets de l'étape d'aménagement 2035 jusqu'au 15 janvier 2018. Une fois la consultation terminée, l'OFT analysera les prises de position recueillies. Le message du Conseil fédéral avec les propositions définitives seront remis au Parlement avant fin 2018. A partir de 2019, celui-ci débattrra sur le texte soumis et adoptera l'étape d'aménagement 2035.

Durant cette consultation, il est important que les politiques, municipalités, districts, associations économiques, préfectures et bien évidemment, les entreprises de transport se mobilisent afin de soutenir ce projet auprès du Parlement.

La politique s'est organisée dans la région afin de répondre à cette consultation. Par ailleurs, le Conseil d'Etat va demander la réintégration de ce projet dans PRODES 2030. Une conférence de presse aura lieu début janvier 2018 à ce sujet. Rien n'est encore perdu mais il faut se battre.

Monsieur le Président informe que les prochaines séances auront lieu les 15 mars, 28 juin, 4 octobre et 13 décembre 2018.

Monsieur le Syndic, au nom de la Municipalité vous souhaite de belles fêtes, une année 2018 qui corresponde à vos aspirations et surtout une excellente santé ainsi qu'à vos familles et vos proches, primordiale pour permettre l'aboutissement des projets.

Une fois n'est pas coutume, il vous propose une poésie écrite par Monsieur Jean D'ORMESSON écrivain, journaliste, philosophe français, décédé à 92 ans le 5 décembre dernier.

La vie est belle

Ne vous laissez pas abuser.

Souvenez-vous de vous méfier.

Et même de l'évidence : elle passe son temps à changer.

Ne mettez trop haut ni les gens ni les choses.

Ne les mettez pas trop bas. Non ne les mettez pas trop bas. Montez.

Renoncez à la haine : elle fait plus de mal à ceux qui l'éprouvent qu'à ceux qui en sont l'objet.

Ne cherchez pas à être sage à tout prix. La folie aussi est une sagesse et la sagesse une folie.

Fuyez les préceptes et les donneurs de leçons.

Jetez ce livre.

Faites ce que vous voulez et ce que vous pouvez.

Pleurez quand il le faut.

Riez J'ai beaucoup ri. J'ai ri du monde et des autres et de moi.

Rien n'est très important.

Tout est tragique.

Tout ce que nous aimons mourra et je mourrai moi aussi.

La vie est belle.

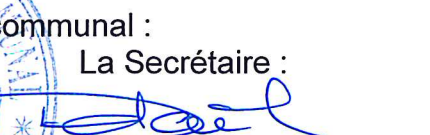
Monsieur le Président remercie notre Syndic et demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 43 personnes,

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence, vous souhaite ses meilleurs vœux de santé, bonheur et succès pour cette année 2018, de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de vous revoir l'année prochaine. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h10.

Leysin, le 14 décembre 2017

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Philippe TAUXE

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

